Journée du sport féminin
de Romans sur Isère
2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : **Présentation**

L'Echiquier Romanais Péageois organise le 1er tournoi scolaire de Romans sur Isère, le mercredi 24 janvier 2027 dans la **salle de L'Echiquier Romanais Péageois, 1 rue Docq, 26100 Romans sur Isère.**

Ce tournoi **gratuit** est ouvert à toutes les joueuses de tout niveau et débutantes.
La possession d'une licence de la Fédération Française des Echecs **n'est pas obligatoire.**

Article 2 : **Règles et Appariements**

Les règles du jeu sont celles du jeu rapide de la FIDE actuellement en vigueur.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Le nombre de coups illégaux peut aller jusqu'à 2 coups illégaux sanctionnés, le 3e perdant la partie en application de l'article 2.2.2 du règlement (R03) concernant les compétitions homologuées FFE.

Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess version 5.2.9.

Aucune protection de club, de famille ou d'établissement scolaire.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur présence auprès de l'arbitre.

Article 3 : **Cadence**

Le tournoi se joue en 6 rondes, à la cadence de 15'+5'' par coup pendant toute la partie.

Article 4 : **Horaires**

Accueil des participants : l2h00

Fin de pointage : l3h15

Début de la première partie : 13h30

Article 5 : **Droits d'inscriptions**

L'inscription est gratuite.

Article 6 : **Classement**

Le départage individuel des joueurs est établi d'abord au Buchholz tronqué, puis au Buchholz, et enfin au cumulatif.

Article 7 : **Forfaits**

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Article 8 : **Fin de partie**

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc.) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à être présents dans la zone de jeu pendant les parties.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre principal : Alain Bec AFOpen1

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.